BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE BANK OF AFRICA-BENIN DU 30 AVRIL 2026 A COTONOU

ORDRE DU JOUR

1- **Approbation des comptes de bilan et de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :**

   - Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
   - Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la reddition des comptes
   - Rapport du Président du Conseil d'Administration sur l'évaluation du Conseil d'Administration, des Administrateurs et des Comités spécialisés
   - Rapports des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

2- **Approbation des conventions règlementées visées aux articles 438 et suivants de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et à l'article 26 de la loi portant Règlementation Bancaire**

3- **Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

4- **Distribution des dividendes**

5- **Renouvellement du mandat de six (06) administrateurs**

6- **Fixation des indemnités de fonction des Administrateurs pour l'exercice 2026**

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

PROJET DE TEXTES DE RESOLUTIONS

Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2026

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, les approuve dans toutes leurs parties et approuve le bilan et le compte de résultat de cet exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans les rapports.

Cet exercice 2025 se solde par un bénéfice net de **20 107 229 743** FCFA, après une dotation aux amortissements de **2 410 608 185** FCFA, une dotation aux provisions de **7 554 306 251** FCFA et le paiement de l'impôt sur les bénéfices de **1 318 044 600** FCFA.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour tous les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des Rapports Spéciaux des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et de la loi **N°2024-14 du 02 septembre 2024**, portant réglementation bancaire, approuve sans réserve lesdits rapports.

L'Assemblée Générale donne décharge aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2025.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après présentation des résultats de l'évaluation du Conseil d'Administration, des sous-comités et des administrateurs, au titre de l'exercice 2025, approuve lesdits rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du bénéfice disponible de la manière suivante :

RESULTAT		**20 107 229 743**
REPORT A NOUVEAU ANTERIEUR		0
RESERVE LEGALE (15%)		0
BENEFICE DISTRIBUABLE	A	20 107 229 743
PRELEVEMENT SUR RESERVE FACULTATIVE	B	4 878 375 825
TOTAL A REPARTIR	**C = A + B**	**24 985 605 568**
DIVIDENDES	E	**24 985 605 568**
NOUVEAU REPORT A NOUVEAU	F = C - E	0

CINQUIEME RESOLUTION

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, après règlement de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) au taux de 5% sur le dividende brut unitaire de **616** FCFA, il sera effectivement versé aux actionnaires un dividende net correspondant à une rémunération de **585** FCFA par action de 1 000 F CFA.

Le paiement s'effectuera à partir du **15 mai 2026**, par la société de Gestion et d'Intermédiation BOA CAPITAL SECURITIES.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat des membres du Conseil d'Administration arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, donne quitus entier et définitif à ceux-ci pour l'accomplissement de leur mission et décide de nommer pour une durée de trois ans :

- Kassimou ABOU KABASSI
- Servais ADJOVI
- Anzize RADJI
- BMCE BANK SA

- BOA GROUP SA
- BOA WEST AFRICA

Leur mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le renouvellement des indemnités de fonction de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour un montant maximum de **65 595 700** FCFA, au titre de l'exercice 2026.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie, du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités et formalités légales.